



N° 132

Le 17 juin 1993

LE CANADA SE RÉJOUIT DE LA RÉOLUTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LES SANCTIONS CONTRE HAÏTI

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, s'est réjouie aujourd'hui de l'adoption, par le Conseil de sécurité des Nations Unies, d'une résolution imposant des sanctions obligatoires contre Haïti à compter du mercredi 23 juin, à moins que des progrès rapides ne soient accomplis en vue de restaurer le gouvernement légitime d'Haïti.

«Le Canada a travaillé dur pour faire entériner par l'ONU les sanctions de l'Organisation des États américains (OEA) visant le retour de la démocratie en Haïti, et il appuie fermement cette résolution, a dit M^{me} McDougall. Il s'agit d'une mesure essentielle pour convaincre le régime *de facto* d'Haïti qu'il doit permettre le retour du président Aristide et de la démocratie constitutionnelle.»

La Ministre a insisté sur l'importance du rôle qu'a joué l'OEA dans la question haïtienne et noté que les sanctions de l'ONU étaient conformes aux résolutions de l'OEA, dont la dernière a été adoptée à la réunion spéciale des ministres des affaires étrangères de l'OEA, le 6 juin, à Managua. La résolution de l'ONU a pour effet de rendre ces sanctions obligatoires pour tous les États.

Le Canada observe un embargo total sur le commerce avec Haïti depuis le début de la crise et a gelé, l'an dernier, les avoirs de l'État haïtien au Canada.

«Je voudrais féliciter l'envoyé spécial, M. Dante Caputo, de s'être employé avec ardeur à restaurer le gouvernement démocratiquement élu d'Haïti, d'ajouter M^{me} McDougall. Le Canada est résolu à continuer de soutenir sans réserve ses efforts pour résoudre la crise.»

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874